

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2008

Présent(e)s : Marc Alasset - Jean Ayçaguer - Marielle Barollo - Brigitte Boyé – Sabine Bretos – Saddok Bousoltane - Sophie Cazard - Mireille Dupuy - Florian Garcia Bertrand Guéry – Jean-Claude Girard - Catherine Hernandez – Antoine Mainardis – Nadine Munch- Frédéric Pasian – Odile Laffarge - Marie-Pierre Rodriguez - Fatiha Sobierajewicz.

Absente excusée : Sandrine De Oliveira

Absents ayant donné procuration : André Népi-Pujol – Yves Baylac

Absents : Jean-Yves Picard et Joël Bruston.

Pouvoirs : Yves Baylac a donné pouvoir à Jean Ayçaguer ; André Népi-Pujol a donné pouvoir à Jean-Claude Girard.

I- Election du secrétaire de séance

Election de Sophie Cazard à l'unanimité.

II- Approbation du compte rendu du conseil municipal de Septembre

Approbation à l'unanimité des membres du conseil.

III- Présentation par les différents Adjointes des points de l'ordre du jour traités en séance

A - Jean-Claude Girard

- Eclairage public Chemin de la Pielles et Chemin de Parade :

Une délibération est demandée au Conseil à propos de l'installation de deux points d'éclairage supplémentaires Chemin de la Pielles et Chemin de Parade.

Le coût des travaux est estimé à 1190€ avec une prise en charge ventilée de la manière suivante :

- ▶ 669€ pour le SDEHG
- ▶ 177€ éligible au FCTVA
- ▶ 344€ pour la commune

Vote du Conseil Municipal : Décision adoptée à l'unanimité

- **Travaux de consolidation de la mare du Pré Cahuzac :**

Suite à un effritement des bords de la mare, il est nécessaire de procéder à une consolidation des berges.

Nous avons consulté 3 sociétés pour effectuer les dits travaux :

- ▶ Naudin et Fils : 15 190€ H.T
- ▶ Barbaresco : 6 500€ H.T
- ▶ Profolia : 5 664€ H.T

l'avis public d'affichage a eu lieu du 25 mars au 30 avril 2008.

Nous avons sollicité l'avis de Mr Lucas, technicien de rivière au SIAH qui confirme que la solution végétalisée permettra une stabilisation de la berge grâce au développement racinaire. Un apport de terre argileuse rendra plus étanche la mare.

Frédéric Pasian demande s'il y a une incidence de ces travaux pour procéder au choc électrique sur les poissons (permet leur déplacement d'un bassin à un autre).

Jean-Claude Girard confirme que cela ne pose aucun problème.

**Vote du Conseil sur l'aménagement des berges :
décision prise à l'unanimité.**

- **Rapport d'activité 2007 du Pool Routier du Muretain :**

La création du Pool Routier remonte au 19 juillet 1991. Depuis son activité n'a cessé de croître ainsi en 2002 le pool était composé de 9 communes, il est passé à 11 communes en 2003 pour se stabiliser à 17¹ depuis le 1^{ier} janvier 2004.

L'évolution budgétaire est elle aussi à la hausse (+ 36,24% entre 2006 et 2007) et se décline de la façon suivante :

- ▶ Budget de fonctionnement :
145 960,78€ (2006) / 737 301,66€ (2007)
- ▶ Budget d'investissement :
4 464 085,81€ (2006) / 6 082 006,14€ (2007)

¹ Eaunes – Le Fauga – Labastidette – Lavernose – Lherm – Muret – Roques – St Clar de Rivière – Labarthe – Pinsaguel – Pin Justaret – Roquette – Saubens – Villate – Portet et St Lys.

- **Changement des tatamis de la Salle Polyvalente :**

Les différents utilisateurs du Dojo nous demandent de prévoir le remplacement des tatamis. En apparence, ils ne sont pas très abîmés mais au bout de 10 ans d'utilisation ils sont très tassés et pourraient devenir dangereux.

Il faudrait donc prévoir l'acquisition de 32 tatamis de 2 m² chacun. Pour être conforme aux normes européennes la densité doit être de 230 kg au m³ pour une épaisseur de 5 cm.

Le coût global serait de 3077,12€ (96,16€ HT par unité) avec une subvention possible de 30 à 40% de la part du Conseil Général.

Il est proposé au Conseil de voter ce soir le principe de l'engagement de la dépense pour l'année 2009 de façon à monter de suite le dossier de subvention et à acheter le plus rapidement les tatamis (pas de marge de manœuvre budgétaire pour l'exercice 2008).

Vote du Conseil : Adoption de la décision à l'unanimité.

B- Nadine Munch

- **Activité de la commission « Communication »**

L'agenda 2009 est en cours (attente du bon à tirer)

L'écho de Lherm de janvier 2009 se prépare : les articles commencent à arriver, notamment de la part des associations. Ce serait intéressant d'en rédiger quelques uns concernant les différentes commissions municipales. Le mot du maire est prêt.

Fatiha Sobierajewicz propose de faire un article sur la sécurité routière sur le quartier des Branas.

Jean Ayçaguer précise qu'il tient à la disposition des membres du Conseil le dossier relatif à cette question. Il souligne que certains habitants du quartier sont bien venus chercher les brassards dont le port est fortement recommandé.

Nadine Munch informe le Conseil que l'agenda sera distribué avant le 15 décembre et l'Echo courant janvier. La réunion de la prochaine commission Communication concernant « l'atelier journal écho de Lherm » aura lieu le jeudi 20 novembre à 18 h.

- **Informations concernant la Médiathèque :**

La médiathèque sera fermée du 15 au 24 novembre inclus (congés du personnel).

Plusieurs expositions sont en cours ou à venir :

- ▶ du 3 au 29 novembre : expo photos de Pascal Pujol
- ▶ le 15 novembre : veillée littéraire avec l'écrivain David Fauquemberg. C'est une première sur la commune. L'accueil se fera dans la salle du Conseil Municipal
- ▶ du 2 au 20 décembre : expo peinture de Fernande Sanguin-Sacarrère
- ▶ le mercredi 17 décembre : Conte de Noël pour les enfants.

C- Florian Garcia

- **Démolition du préfabriqué des écoles :**

L'avis public d'affichage concernant la démolition est en cours (attentes des réponses).

Il faudra compter deux mois environ pour la démolition car la présence d'amiante implique le suivi de procédures spécifiques pour ces travaux.

Une délibération du Conseil est attendue pour choisir la société qui va assurer cet ouvrage. 3 ont répondu à l'appel d'offres :

- ▶ Lacoste Frères : 6 585,92€ H.T.
- ▶ Barbaresco : 4 880€ H.T.
- ▶ STTL : 10 673,70 H.T

Le Conseil porte son choix à l'unanimité sur l'offre la mieux disante : la société Barbaresco.

Antoine Mainardis demande si la société est habilitée pour le traitement de l'amiante

Florian Garcia s'engage à le vérifier.

Pour des raisons budgétaires, nous renvoyons à de prochaines échéances le terrassement et le remplacement de la structure.

Florian Garcia précise que nous n'avons pas de subventions pour les trois phases (démolition – terrassement – remplacement) concernant le préfabriqué. Pour information, voici les devis reçus pour la fourniture et la pose d'un nouveau module de surface équivalente :

- ▶ Cougnaud : 35 640,88€ H.T.
- ▶ Dassé : 41 300€ H.T.
- ▶ Algéco : 43 845€ H.T.

- **Conseils des Ecoles et du Collège :**

Les trois réunions ont eu lieu le même jour et donc Sabine Bretos, Marie-Pierre Rodriguez, Fatiha Sobierajewicz et Florian Garcia se sont répartis sur les trois établissements.

Concernant la Maternelle plusieurs dates ont été communiquées concernant les festivités de Noël :

- ▶ Vendredi 19 décembre à 15 heures: présentation du spectacle « Le Noël de petit lion ». Cette manifestation est offerte par la Mairie et représente un coût de 592 €.

- ▶ Mardi 16 décembre : Marché de Noël à 17 heures.
- ▶ Jeudi 18 décembre : Goûter du père Noël

Les horaires de l'aide personnalisée en maternelle ont été fixés de 13h20 à 13h50. Elle n'a pas encore démarré.

- **La mise en place du service minimum :**

Florian Garcia sollicite le positionnement du Conseil sur la mise en place du service minimum instauré par la loi du 20 août 2008 en raison du mouvement de grève annoncé pour le jeudi 20 novembre. Ce dispositif applicable depuis le 4 septembre dernier prévoit la mise en place par les mairies d'un accueil pour les enfants lorsque le nombre de grévistes sur un établissement scolaire dépasse les 25%.

Les directives sont extrêmement floues en ce qui concerne l'encadrement des enfants (pas de statut particulier requis pour les encadrants, pas de référence quantitative concernant leur nombre par groupe d'enfants ...). Si le mouvement de grève est suivi, on peut se retrouver avec un nombre d'enfants conséquent à gérer, avec un risque réel concernant leur prise en charge.

Jean Ayçaguer confirme qu'effectivement rien n'est prévu dans les textes sur la responsabilité des personnes qui encadreraient les enfants. Par ailleurs, nous avons peu de temps pour nous retourner puisque les enseignants doivent communiquer au rectorat 3 jours avant le mouvement leur volonté de suivre ou non l'appel, et ce dernier nous informe 48 heures avant la date si nous sommes tenus ou non d'assurer le service minimum.

Dans les faits, force est de constater que beaucoup de communes se sont abstenues d'assurer ce service lors de la dernière journée d'octobre, et que le ministère de l'Education nationale n'a pas répondu aux questions posées par les collectivités. Même si nous avons la volonté de respecter la loi, prenons-

nous le risque d'assurer ce service avec les problèmes possibles que nous pourrions rencontrer concernant le nombre d'enfants et la responsabilité des personnes censées les encadrer ?

Jean Ayçaguer propose, après un débat animé et l'intervention de plusieurs conseillers, de procéder au vote en précisant qu'à chaque nouveau mouvement de grève, nous serons amenés à réétudier notre position.

Vote sur la motion suivante :

Malgré le souci clairement exprimé des élus de Lherm de respecter le cadre légal, mais devant les problèmes de sécurité de la prise en charge et incertitudes juridiques qui pèsent sur la responsabilité des personnels encadrant les enfants durant l'exercice du service minimum, le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en œuvre le dit service pour la journée du 20 novembre 2008.

Détail du vote : 4 abstentions – 3 votes contre la motion – 13 pour.

La motion est adoptée.

D – Brigitte Boyé

Point sur les travaux de la station d'épuration :

A ce jour, les deux ouvrages aérateur et clarificateur sont coulés, le prétraitement est en cours, ainsi que le bâtiment d'exploitation.

Le 19 novembre, une réunion importante avec un certain nombre d'intervenants doit permettre de coordonner les interventions et d'affiner le planning. Ce planning a légèrement dérapé (entre 3 et 4 semaines).

La mise en service de la station peut se faire avant la réception finale des travaux.

Ce retard est dû, en partie, à des modifications de mise en œuvre que nous avons souhaitées.

Concernant la surveillance de la station :

Le SATESE (Service d'Assistance Technique d'Exploitation de la Station d'Épuration) du Conseil Général apporte une aide aux communes ayant un potentiel financier limité.

Un décret de décembre 2007 restreint le champ d'application du SATESE. Les communes rurales devraient continuer à bénéficier de cette assistance. Elle sera formalisée à travers une convention et une participation financière est rendue obligatoire par l'Etat.

Nous attendons plus de détails.

E – Catherine Hernandez

- **Concernant l'étude engagée par les stagiaires de l'Institut de Limayrac** (conseillères en économie sociale et familiale): sur les 500 questionnaires distribués nous avons eu 50 retours avec 25 personnes intéressées (10 d'entre elles nous laissant leurs coordonnées). Pour compléter ce travail nous proposons une réunion publique le 26 novembre à 19h dans la salle du Conseil (des prospectus seront distribués sous la halle le 23 novembre). Une restitution du travail réalisé sera faite le 17 décembre à 15 heures.

F- Jean Ayçaguer

- **Augmentation des heures pour deux membres du personnel communal :**

Il s'agit de procéder à l'augmentation d'1 heure (25 à 26) pour le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, et de passer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe affecté à l'entretien des locaux municipaux de 25 à 30 heures avec un avis favorable du Comité Technique Paritaire.

Vote du Conseil : Décision prise à l'unanimité.

- **Indemnité de conseil du comptable :**

Cette question revient chaque année devant le Conseil puisque le comptable nous demande de procéder au paiement de son indemnité (indemnité qui sert à financer des travaux distincts de ses missions traditionnelles). Depuis plusieurs années, le Conseil a décidé de ne pas procéder au versement de cette somme.

Le montant de cette indemnité est de 730€ brut.

Jean Ayçaguer propose de payer cette année une partie de ce montant (370) de façon à faire faire des projections sur les possibilités d'endettement de la commune. Florian Garcia abonde dans ce sens dans la mesure où l'on demande un travail supplémentaire à cette personne.

Marc Alasset fait remarquer que s'il s'agit d'un vrai travail d'audit cela représente effectivement un travail conséquent et constitue un outil de gestion très utile.

Vote du Conseil concernant le paiement de l'indemnité de 370€: 10 abstentions – 10 voix pour.

- **Rapport d'activités de la Communauté des Communes du Savès :**

▶ **Concernant la fréquentation de la Déchetterie :** en 2007 on a enregistré 6232 rotations de Lhermois contre 4921 en 2006.

▶ **Concernant les interventions de Madame Mirassou « ambassadrice de tri » :** elle a réalisé des interventions équivalentes à 24 heures sur la commune de Lherm et 186 élèves ont été sensibilisés au tri sélectif. Par ailleurs, une exposition très intéressante concernant le tri sélectif a été présentée à la bibliothèque de Rieumes. Nous pourrions peut-être la faire venir sur la commune.

Nadine Munch fait remarquer que les locaux de la Médiathèque seraient peu adaptés pour accueillir ce type d'exposition. Il faudrait peut-être l'envisager dans le Salle du Conseil.

Un membre du Conseil fait remarquer que les enseignants du groupe scolaire primaire travaillent sur la question du tri dans l'école. Florian Garcia confirme l'information mais il semblerait que le projet achoppe sur la question de la gestion des caisses jaunes (qui doit les monter ? Les agents municipaux ou les enseignants ?). Jean Ayçaguer suggère de prendre contact avec Madame Mirassou pour trouver une solution.

▶ **Concernant le chantier d'insertion :** 34 jours de travail ont été programmés sur la commune pour restaurer la grande croix près du Monument aux Morts ainsi que le Christ en croix.

▶ **Concernant le ramassage des animaux errants (- 60kg):** 48 animaux ont été ramassés en 2007 contre 43 en 2006.

▶ **Concernant les subventions pour panneaux et chauffe-eaux solaires :** 8 projets ont été financés en 2007 contre 3 en 2006.

- **Rapport d'activités des Ordures Ménagères de la Communauté de Commune (CC) du Savès :**

▶ **Le tonnage des ordures ménagères traitées** représente 3463 tonnes (2007) contre 3421 tonnes traitées en 2006.

▶ **Le tri du verre** a concerné 335 tonnes en 2007 contre 329 en 2006 soit une progression de 1,97%. On a également constaté une augmentation de 11% du **tri des bouteilles plastiques**. Pour ceux qui souhaiteraient de plus amples informations sur ce sujet il est possible de consulter une étude sur le sujet.

► **Le coût généré par le traitement d'1 tonne d'ordures ménagères** est de 79,85€ en 2007 (77,81€ en 2006). **Pour le tri sélectif**, la part restant à la charge de la CC s'élève à 9,07€ en 2007 contre 13,02€ en 2006. Ce sont les subventions de l'ADEME et d'éco-emballage qui permettent de baisser ce coût.

- La réorganisation de l'Office National des Forêts (ONF)

Dans le cadre de la restructuration des services de l'Etat, il a été décidé de réduire le nombre des agents travaillant pour l'ONF. Un courrier a été adressé au maire pour l'informer de la suppression de 7 postes (ce qui correspond à une baisse de 16% des effectifs) pour le secteur qui nous concerne. Pour information, un agent de l'ONF résidant sur la Commune s'occupe du bois des Escoumes.

- Jugement du Conseil de Prud'hommes :

Rappel des faits : nous avons été assignés devant le Conseil de Prud'hommes pour licenciement abusif et requalification du contrat de travail par un agent du groupe scolaire de maternelle (demande de la plaignante pour dommages et intérêts : 100 000€).

Nous avons activé notre système de protection juridique et bénéficié des services d'un avocat.

Le jugement rendu nous condamne à verser à l'intéressée une somme de 14 230,59€ car le premier contrat aidé qui nous liait avec cette personne n'était pas écrit (quand celui passé dans le même temps avec l'Etat l'était en revanche) et a entaché la totalité des 13 années de relation contractuelle et ce malgré la conclusion par la suite de contrats de travail écrits avec cette personne.

- Virements de crédits :

Certains crédits prévus à certains articles du budget communal de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Articles	Montant	Articles	Montant
Frais d'Etudes	D- 2031/20	100.00 €		
Taxe Locale d'Équipement			D- 10223/10	100.00 €
Entretien voies et réseaux	D-61523/011	8000.00 €		
Annonces et insertions	D-6231/011	2500.00 €		
Publications	D-6237/011	2000.00 €		
Taxes Foncières	D-63512/011	2500.00 €		
Autres charges exceptionnelles			D-6718/67	15000.00 €

Approuvé à l'unanimité.

- **Informations diverses :**

▶ **Les financements obtenus auprès du conseil général concernant le Pool Routier du Muretain** seront en hausse de 32% pour la période 2009/2010 par rapport à celle de 2007/2008. Ceci représente un montant global de 450 000€ (contre 340 000€) . Cette augmentation confirme celles des années précédentes.

▶ **Bureau de Poste** :Il semble que l'activité du Bureau de poste ne soit pas menacée dans l'avenir. Deux demi-journées supplémentaires ont été actés pour l'activité d'un gestionnaire financier (rappel est fait de la séparation des activités de distribution du courrier et de gestion de comptes par la Banque Postale). Il semblerait également que le dossier concernant le distributeur de billets automatique avance ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

